

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

### 1/ 10 février 1943 : Ferhat ABBAS réclame une Algérie autonome (Auteur Joseph SAVES).

Le 10 février 1943, un Algérien musulman, Ferhat ABBAS, publie le *Manifeste du peuple algérien* avec la signature de 28 élus musulmans. Cette initiative consacre l'échec de la politique conduite en Algérie par les gouvernements de la 3<sup>e</sup> République. Elle inaugure un processus tragique qui va mener en moins de vingt ans à la naissance de la nation algérienne.

#### Naissance d'une identité musulmane

Un siècle après la conquête française, les musulmans d'Algérie désespèrent d'obtenir des droits civiques et politiques... Des revendications politiques contradictoires se font jour dans les années 1930. Le *Parti Populaire Algérien* de MESSALI HADJ demande l'indépendance tandis que la Fédération des élus indigènes réclame une complète assimilation.



Ferhat ABBAS (1899/1985)



MESSALI HADJ (1898/1874)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferhat\\_Abbas](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferhat_Abbas)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Messali\\_Hadj](https://fr.wikipedia.org/wiki/Messali_Hadj)

En 1936, le président du Conseil Léon BLUM et le gouverneur VIOLETTE proposent de conférer à seulement 21 000 musulmans le droit de vote aux élections législatives. Mais les élus d'Algérie s'y opposent violemment et le projet BLUM-VIOLETTE, malgré sa timidité, n'est même pas voté (*voir au chapitre 2*).



En 1942, l'Algérie est occupée par les Anglo-Saxons. Robert MURPHY, représentant du président ROOSEVELT, ne se fait pas faute de dénoncer alors le colonialisme. Les Algériens musulmans découvrent l'inanité de leur statut d'*indigène* et demandent que des droits politiques leur soient enfin reconnus.



Robert MURPHY (1894/1978) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert\\_Murphy](https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Murphy)

C'est ainsi que Ferhat ABBAS rompt avec les partisans de l'assimilation. Ce fils de fonctionnaire de 44 ans avait milité dès 1938 pour l'accès des musulmans algériens à la citoyenneté française.

Prenant acte de l'opposition irréductible, il publie le *Manifeste du peuple algérien* le 10 février 1943. Dans ce document essentiel, quoique modéré, il revendique une pleine autonomie pour l'Algérie, avec une égale participation de tous les habitants aux affaires politiques, une Constitution propre, une réforme agraire et la reconnaissance de la langue arabe au côté du français : «

## L'Algérie devant le conflit mondial Manifeste du peuple algérien

*« L'Algérie est, depuis le 8 novembre dernier, sous occupation des forces anglo-américaines. Cette occupation, en isolant la colonie de la métropole, a provoqué parmi les Français d'Algérie une véritable course au pouvoir. Républicains, gaullistes, royalistes, Israélites, chaque groupe, de son côté, essaye de faire valoir sa collaboration aux yeux des Alliés et veille à la défense de ses intérêts particuliers.*

*Devant cette agitation, chacun semble ignorer jusqu'à l'existence même des 8 millions et demi d'indigènes. Cependant l'Algérie musulmane, quoique indifférente à ces rivalités, reste vigilante et attentive à son destin. Aujourd'hui, les représentants de cette Algérie, répondant au vœu unanime des populations, ne peuvent se soustraire à l'impérieux devoir de poser le problème de leur avenir.*

*Ce faisant, ils entendent ne rien renier de la culture française et occidentale qu'ils ont reçue et qui leur reste chère. C'est, au contraire, en puisant dans les richesses morales et spirituelles de la France métropolitaine et dans la tradition de liberté du peuple français qu'ils trouvent la force et la justification de leur action présente. Conscients de leurs responsabilités devant Dieu, ces représentants traduisent ici, sincèrement et fidèlement, les aspirations profondes de tout le peuple algérien musulman.*

Ce « *Manifeste* », plus qu'un plaidoyer, est un témoignage et un acte de foi... »

Cliquez SVP sur ce lien : <http://texturesdutemps.hypotheses.org/1458>

**NDLR** : A noter que parmi les 28 signataires il y a celui de René FOUJIL, Financier

Il fonde par ailleurs l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), qui prône l'émancipation de l'Algérie sans une rupture ; tandis que MESSALI HADJ fonde, en 1946, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), suite à la dissolution du PPA en 1945.

La réticence des gouvernants français aux réformes d'envergure va entraîner progressivement les militants vers la lutte armée...

## 2/ **Projet BLUM - VIOLETTE**

Accorder le droit de vote à 25 000 des quelque 6 millions d'indigènes musulmans d'Algérie : le projet de Maurice VIOLETTE, ministre de Léon BLUM, apparaît aujourd'hui comme bien timide. En 1936, il souleva partout, même à gauche, de violentes oppositions. Parmi le personnel politique du début du 20<sup>e</sup> siècle, Maurice VIOLETTE occupe une place à part. En effet, rares sont les parlementaires de la 3<sup>e</sup> République qui s'intéressèrent réellement à la politique coloniale.

Source Guy PERVILLE [[http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\\_article=71](http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=71)] : « Après la Grande Guerre, la loi du 4 février 1919 définit pour la première fois des collèges électoraux indigènes relativement larges : plus de 100.000 électeurs pour les conseils généraux et les délégations financières (10,5 % des musulmans âgés de 25 ans et plus) ; et plus de 400.000 pour les conseils municipaux des Communes de Plein Exercice et les djemâa de douar (soit 43 %). Mais les électeurs indigènes restaient sous-représentés (pas plus du tiers des membres des conseils) et restaient privés de représentation au Parlement français, contrairement aux citoyens français à part entière (représentés de 1848 à 1851, et sans interruption depuis 1871). Ils devaient se faire « naturaliser » pour devenir les égaux des Français, ou se contenter d'une sous-citoyenneté purement algérienne. La représentation parlementaire des Algériens musulmans fut plusieurs fois revendiquée par les notables « Jeunes Algériens » de culture française, et proposée par des députés ou sénateurs indigénophiles jusqu'en 1930, mais sans résultat.

Une deuxième formule fut alors proposée par le sénateur républicain-socialiste Maurice VIOLLETTE : l'admission à titre individuel de membres de catégories d'élite définies par des diplômes, des grades ou décorations militaires, des fonctions politiques, administratives ou économiques, dans le collège des citoyens français, et sans renonciation à leur statut personnel musulman. Cette réforme d'une ampleur très limitée (environ 25.000 bénéficiaires) suscita une farouche opposition chez les élus des citoyens français d'Algérie. La proposition VIOLLETTE de 1931 ne fut jamais soutenue par le gouvernement ; le projet BLUM-VIOLLETTE déposé en décembre 1936 par celui du Front populaire ne fut pas discuté en séance plénière du Parlement ni réalisé par décret. Cet échec est souvent dénoncé comme une lâche capitulation devant l'obstruction aveugle d'intérêts égoïstes, qui aurait sacrifié la dernière chance de l'Algérie française. Mais cette interprétation est elle-même à courte vue ».



Léon BLUM (1872/1950)



Maurice VIOLLETTE (1870/1960)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9on\\_Blum](https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9on_Blum)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice\\_Viollette](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Viollette)

Ce projet de loi, devait permettre à une **minorité** de musulmans d'Algérie française d'acquérir la citoyenneté française, leur permettant notamment de bénéficier du droit de vote. La loi a été bien accueillie par les musulmans d'Algérie, sauf pour certains milieux nationalistes. Ferhat ABBAS était plutôt favorable au projet, les oulémas ne prirent pas de position ouvertement hostile, mais ils attendaient par opportunisme les jours de déception pour révéler leurs vrais sentiments, alors que le PPA y était clairement opposé, MESSALI HADJ y voyait un nouvel « instrument du colonialisme, appelé, selon les méthodes habituelles de la France, à diviser le peuple algérien, en séparant l'élite de la masse. »

#### Témoignage de Maurice VIOLLETTE

- Auteure Mme Marie Renée MOUTON -

Le tableau de l'Algérie a été brossé au Sénat, le 21 mars 1935, par l'un des anciens gouverneurs, Maurice VIOLLETTE, qui avait déposé une demande d'interpellation « sur les mesures que Monsieur le ministre de l'Intérieur comptait prendre pour tenir, à l'égard des français musulmans d'Algérie, les promesses qui leur avaient été faites lors du centenaire ».

Le Sénateur socialiste indépendant explique le malaise profond de l'Algérie par des causes économiques et des causes morales. Comment améliorer la santé de ce malade dont l'état importe de façon si essentielle :

« Car, pas d'Algérie, pas d'Afrique française ! Et, je vous le demande, que seraient notre sécurité et notre honneur si la Métropole n'avait plus de prolongement de l'autre côté de la méditerranée ? »...

Cliquez SVP sur ce lien pour la suite : [http://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1962\\_num\\_12\\_1\\_403366](http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1962_num_12_1_403366)

### Texte du projet de loi BLUM - VIOLLETTE

Source : <https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-coloniale-1830-1954--9782707144669-page-108.htm>

**Article 1<sup>er</sup>.** – Sont admis à l'exercice des droits politiques des citoyens français, sans qu'il en résulte aucune modification de leur statut ou de leurs droits civils, et ce à titre définitif, sauf application de la législation française sur la déchéance des droits politiques, les indigènes algériens français des trois départements d'Algérie remplissant les conditions énumérées aux paragraphes suivants :

1<sup>o</sup> ) les indigènes algériens français ayant quitté l'armée avec le grade d'officier ;

2<sup>o</sup> ) les indigènes algériens français sous-officiers ayant quitté l'armée avec le grade de sergent-chef ou un grade supérieur après y avoir servi pendant quinze ans et en être sortis avec le certificat de bonne conduite ;

3<sup>o</sup> ) les indigènes algériens français ayant accompli leur service militaire et ayant obtenu tout ensemble la médaille militaire et la croix de guerre ;



4° ) les indigènes algériens français titulaires de l'un des diplômes suivants : diplômes de l'enseignement supérieur, baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur, brevet élémentaire, diplôme de fin d'études secondaires, diplôme des médersas, diplôme d'enseignement professionnel, industriel, agricole ou commercial ainsi que les fonctionnaires recrutés au concours ;

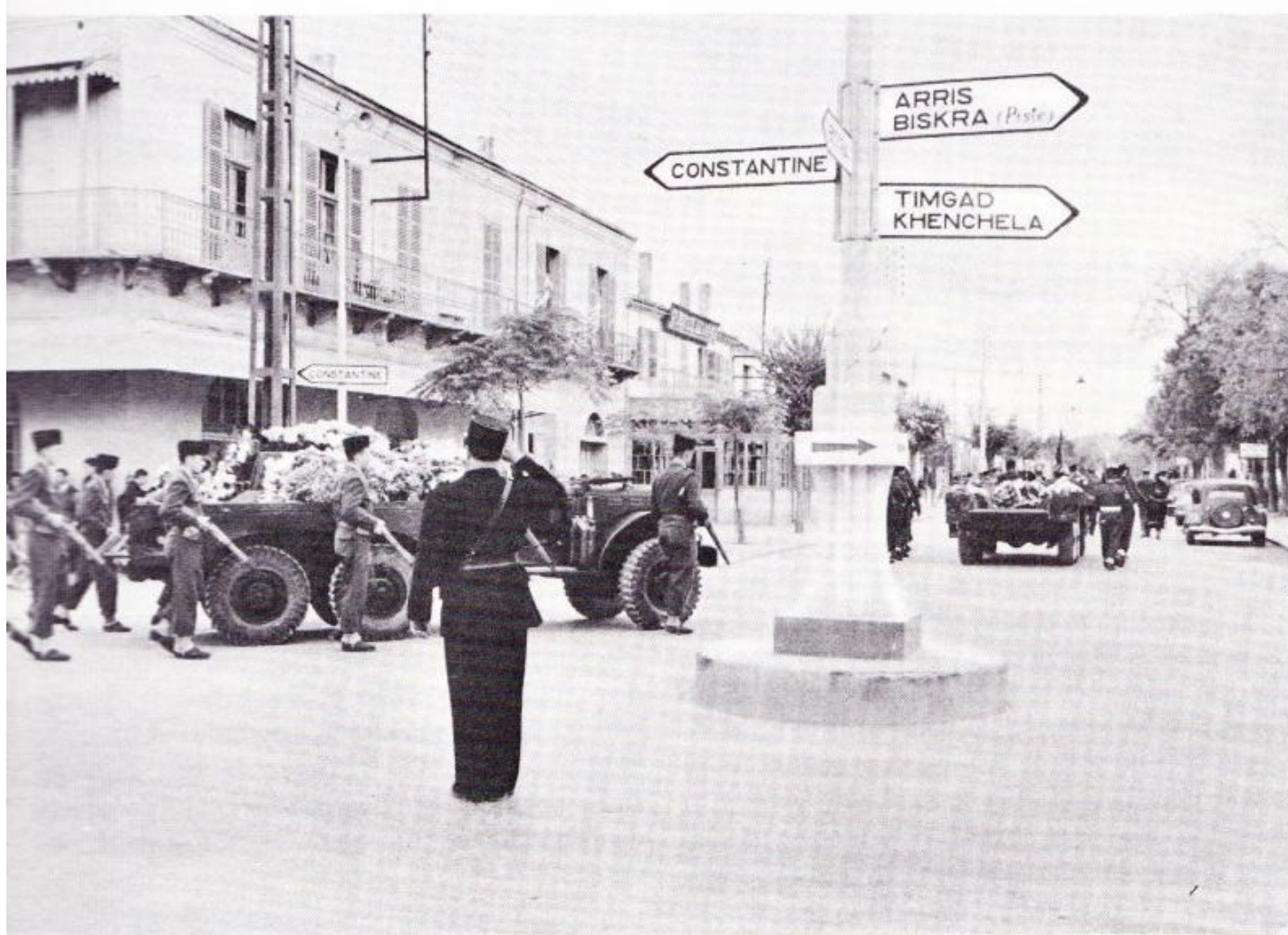
5° ) les indigènes algériens français élus aux chambres de commerce et d'agriculture ou désignés par le conseil d'administration de la Région économique et par les chambres d'agriculture d'Algérie ;

6° ) les indigènes algériens français, délégués financiers, conseillers généraux, conseillers municipaux des communes de plein exercice et présidents de djemaâs ayant exercé leurs fonctions pendant la durée d'un mandat ;

7° ) les indigènes algériens français bachaghas, aghas, caïds ayant exercé leurs fonctions pendant au moins trois ans ;

8° ) les indigènes algériens français commandeurs de l'ordre national de la Légion d'honneur ou nommés dans cet ordre à titre militaire ;

9° ) les ouvriers indigènes titulaires de la médaille du travail et les secrétaires de syndicats ouvriers régulièrement constitués après dix ans d'exercice de leur fonction.



🇫🇷 Obsèques des militaires tués le 1<sup>er</sup> novembre 1954 🇫🇷

Desramme - Paris-Match

### 3/ Messe du Souvenir pour les militaires portés disparus en Algérie (Source Général HJ FOURNIER)

L'association *SOLDIS ALGERIE* vous prie de noter (et de diffuser auprès de vos amis) que, à l'occasion du 1<sup>er</sup> anniversaire de sa création, un office religieux sera célébré, **le dimanche 1er novembre 2015, à 10 h 30, en la cathédrale SAINT LOUIS DES INVALIDES, à PARIS**, à la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie.

Les drapeaux et fanions d'associations sont les bienvenus.

Rassemblons-nous autour de la mémoire de nos soldats.

**NDLR** : A ce jour le nombre de nos Soldats disparus (Corps non restitué) s'élève à **416** dont **88** après le cessez le feu du 19 mars 1962. Nous aurons également une pensée émue pour nos **1 619** compatriotes civils disparus et aussi pour les victimes de la **TOUSSAINT rouge de 1954** à savoir :

#### **Civils :**

AZOULAY Georges, Samuel, chauffeur de taxi ;  
Ben AMAR Haroun, agent de police ;  
BRAUN François, garde forestier ;  
FRANCOIS Laurent, (19 ans) en tentant d'alerter la gendarmerie de CASSAIGNE ;  
MONNEROT Guy, instituteur ;  
SADOK Ben Hadj, Caïd ;

#### **Militaires :**

AUDAT Pierre ;  
COCHET Eugène, Brigadier chef ;  
DARNEAU Roland, Lieutenant ;  
MARQUET André.

#### **4/ RIVESALTES, mémoire des camps français**



Le mémorial du camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales. Photo : Frédéric Hedelin/Only France.fr

Extrait [... **Source :** <http://www.humanite.fr/rivesaltes-memoire-des-camps-francais-586848>

[...En 1962, 20 000 harkis sont regroupés dans le camp de Rivesaltes... Ce camp a servi à interner des populations très différentes. N'est-il pas difficile aujourd'hui d'en faire un lieu de mémoire commun à tous ces gens ?

**Denis PESCHANSKI\*** : De fait, l'originalité de ce camp est de rendre compte des deux traumatismes du second 20<sup>e</sup> siècle français : la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie. Plus de **21 000 harkis**, ces supplétifs de l'armée française en Algérie, sont passés par ce camp entre 1961 et 1964. Quelques voix se sont alors élevées parmi les anticolonialistes pour dénoncer le sort qui leur était fait, comme Pierre VIDAL-NAQUET. Au sortir de la guerre d'indépendance, ils étaient rejetés par l'Algérie, non désirés par le gouvernement français, marginalisés par une opinion française. La principale difficulté fut donc de trouver un récit partagé d'histoires et de mémoires si différentes. Pas question de mettre un signe d'égalité entre ces populations. Pourtant, il y a unité de lieu (le camp) et même logique de déplacements forcés de population. Au-delà, cela signe la dimension humaniste revendiquée de ce mémorial : ceux qui viennent comprendre une histoire qui leur est proche vont découvrir d'autres destins passés par le lieu.

\*Denis PESCHANSKI est Historien, directeur du conseil scientifique du mémorial

**NDLR** : Le camp JOFFRE, dit « *camp de Rivesaltes* », a été fondé en 1939. Il servit aussi comme centre pénitentiaire, entre le 9 mars et le 18 avril 1962, aux condamnés partisans de l'indépendance de l'Algérie (FLN dont 487 prisonniers).

#### **5/ Le documentaire "L'Algérie du possible"**

Resté en Algérie après l'arrivée au pouvoir de Houari BOUMEDIENE, occupant après juin 1965 un poste de professeur à l'institut de gestion et de planification, Yves MATHIEU reprendra également quelques années avant sa mort des études d'économie à l'Université d'Alger, avant d'ouvrir un cabinet d'avocats avec son épouse. Un fait important précise le documentaire, étant donné que beaucoup de ses camarades des milieux assimilés au communisme avaient à cette même période quitté le pays ou étaient mis en détention. Film documentaire qui n'apporte pas de réponses sur les circonstances ou sur d'éventuelles responsabilités quant à la mort de « l'avocat du FLN », YVES MATHIEU, L'Algérie du possible éclaire cependant le parcours d'un militant pour la cause algérienne très peu connu, un combat pour le pays où il est né en 1924 à BÔNE et qui dépassant de loin le seul engagement moral. Yves MATHIEU ayant en effet demandé en 1962 la nationalité algérienne, mais qu'il ne recevra cependant qu'à titre posthume.

Impliquée depuis l'enfance dans l'indépendance de l'Algérie, l'auteure Viviane CANDAS, (ndlr : née en 1954 à Paris), interroge les compagnons de son père Yves MATHIEU, avocat du FLN puis conseiller du premier gouvernement algérien. Sa fille tente de comprendre son parcours : anticolonialiste de la première heure, très actif en Algérie jusqu'à sa mort en 1966 dans des circonstances troubles. A-t-il été assassiné ?



Yves Mathieu (1924/1966)



sa fille Viviane CANDAS (1954/....)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Viviane\\_Candas](https://fr.wikipedia.org/wiki/Viviane_Candas)

*Algérie du possible, la révolution d'Yves MATHIEU*, réalisé par sa fille Viviane CANDAS, est le titre du film documentaire dédié au parcours du militant anticolonialiste et avocat du Front de Libération Nationale (FLN) Yves Mathieu projeté à Alger en avant-première mondiale.

Yves MATHIEU, avocat du FLN, qui a choisi de rester dans son pays, l'Algérie, après l'Indépendance pour participer à l'édification du nouvel État. Il a été le conseiller du premier gouvernement algérien. L'auteure du film, fille de l'avocat, a collecté des témoignages des compagnons de lutte de son père pour retracer puis comprendre son parcours.

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : [http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/16/le-documentaire-lalgerie-du-possible-projete-en-avant-premiere-mondiale-a-alger\\_n\\_8310562.html?utm\\_hp\\_ref=algeria](http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/16/le-documentaire-lalgerie-du-possible-projete-en-avant-premiere-mondiale-a-alger_n_8310562.html?utm_hp_ref=algeria)

## 6/ Mort de Danièle DELORME



Décédée samedi, dans son sommeil, elle avait 89 ans. En ce qui concerne les Français d'Algérie nous connaissons ses sympathies pour nos terroristes d'alors en signant [le Manifeste des 121](#). Ce texte, paru en septembre 1960 dans le magazine *Vérité-Liberté*, est titré *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie*. Les signataires, des artistes aussi bien que des intellectuels, prenaient position contre la guerre d'Algérie et pour son indépendance. « *La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres* », stipule le manifeste. Et nous ?

Cliquez SVP sur ce lien : [http://alger-roi.fr/Alger/tribune\\_libre/pages\\_liees/124\\_tratres\\_republique\\_francaise.htm](http://alger-roi.fr/Alger/tribune_libre/pages_liees/124_tratres_republique_francaise.htm)

## 7/ TRIBUNE LIBRE

-Suite à INFO 570 « Le bastion de France »

Général FAIVRE précise : « J'ai traité l'histoire du *bastion de France* dans un chapitre de « *présences françaises outremer (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>siècle)* ». ASOM-Karthala 2012, tome 1 page 145 ».

-Association Canétoise des Pieds-Noirs et leurs Amis (C.A.P.N.A)

a le plaisir de vous annoncer que son nouveau site informatique fonctionne. Allez dans Google, et recopiez, SVP, le lien suivant :

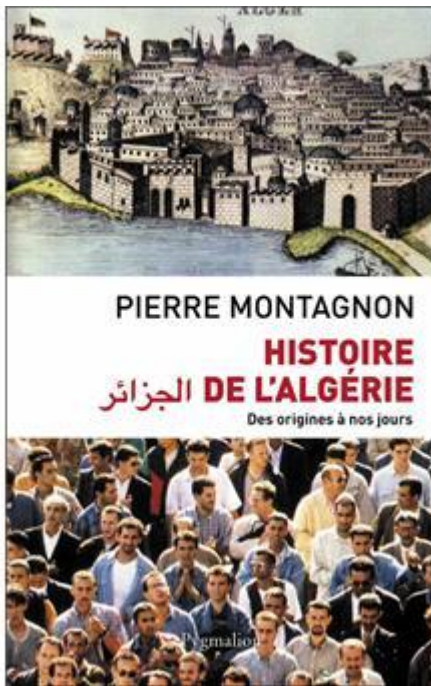
<http://www.acapna.fr/index.html>

-Mise à jour des Albums photos d'Yves JALABERT

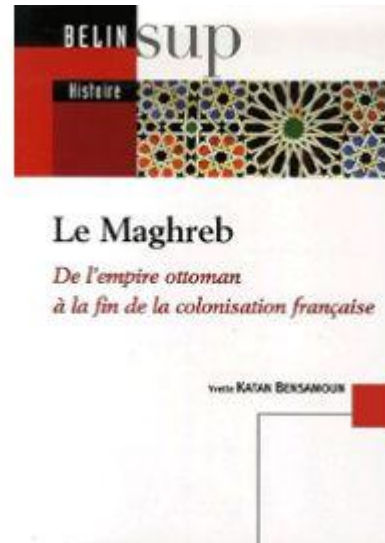
Cliquez SVP sur ce lien : [https://www.flickr.com/photos/yves\\_jalabert/albums/](https://www.flickr.com/photos/yves_jalabert/albums/)

-Livres : Pierre MONTAGNON, Yvette KATAN et Anne LISKENNE (Source Michel BOTTARIGA)





<http://livre.fnac.com/a4009679/Pierre-Montagnon-Histoire-de-l-algerie>



<http://www.priceminister.com/offer/buy/52439520/Le-Maghreb-De-L-empire-Ottoman-A-la-Fin-De-La-Colonisation-Francaise-Livre.html>

ANNE LISKENNE

# L'Algérie indépendante

L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney  
(juillet 1962-janvier 1963)



<http://www.rdv-histoire.com/edition-2015-les-empires/l-algerie-independante>

<http://www.amazon.fr/LAlg%C3%A9rie-ind%C3%A9pendante-Lambassade-Jean-Marcel-1962-janvier/dp/2200600577>

